

SPECIALITE : CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE

OPTION : « Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs ».

FORMATION CC D ACM Toulouse – 2019-2020 - CR

Qu'est-ce qu'un CC D'ACM :

Un certificat Complémentaire atteste de compétences professionnelles supplémentaires à celles certifiées dans un BPJEPS. C'est une extension dans une spécialité du BPJEPS.

Le CC de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs : Permet à son·sa titulaire d'assurer les fonctions de direction d'un accueil collectif de mineurs. Parmi les prérogatives assumées :

- Elaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif en tenant compte des enjeux politiques, éducatifs et sociaux,
- Direction des équipes de travail en référence aux intentions éducatives, au mode de direction choisi et au projet du centre,
- Accompagnement et formation des membres de l'équipe,
- Organisation de la communication interne et externe du séjour ou de l'ACM
- Prise en considération de la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne,
- Organise des actes de la gestion courante d'un Accueil Collectif de Mineurs en matière de finance, maintenance, personnel, effectifs, économat.

Public :

Etre titulaire d'un BPJEPS ou en cours de formation BPJEPS.

Certification du CC d'ACM :

- Attester d'une expérience de direction d'ACM réalisée dans l'année de 18 jours.
- Rédaction d'une analyse d'expérience de direction d'un ACM
- Entretien

Contenus abordés :

➤ 1^{ère} partie :

- Rôle et missions du directeur · de la directrice
- Cadre réglementaire d'un ACM.

➤ 2^{ème} partie :

- Conception et élaboration d'un projet pédagogique
- La phase bilan du projet et ses outils
- Connaissances de l'environnement du directeur (associations et services des sports/jeunesse) et des caractéristiques des différents publics.

➤ 3^{ème} partie :

- Management
- Règlement de conflit
- Conduite de réunion
- Rôle formateur du directeur·de la directrice, suivi des stagiaires

➤ 4^{ème} partie :

- Gestion et budget
- Economat et Hygiène Alimentaire
- Alimentation

Alternance :

La structure d'alternance est une structure agréée Jeunesse et Sports.

Le · La candidat·e doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours consécutifs ou non consécutifs, d'un Accueil Collectif de Mineurs déclaré et sur les temps extrascolaires. Son équipe est composée au minimum 2 animateurs.

Ces périodes de direction peuvent éventuellement être réalisées dans deux structures différentes. Les candidats peuvent réaliser leur stage sur deux périodes :

- Les vacances de printemps, Les vacances d'été

Le tuteur·La tutrice :

Il·Elle devra être titulaire d'un titre ou diplôme attestant des compétences de direction.

Dates

- 19/12/2019 positionnement
- Du 29/01/2020 au 31/01/2020
- Du 24/03/2020 au 27/03/2020
- Du 21/04/2020 au 24/04/2020
- Du 18/05/2020 au 20/05/2020
- Du 02/06/2020 au 05/06/2020
- Le 24/09/2020

En situation d'alternance :

**Périodes de direction
18 jours en ACM**

Sur les temps Extrascolaires

En ALSH ou CVL :

Vacances de d'hiver

Vacances de printemps

Vacances d'été

Durée de la formation

84 heures (12 jours) en centre

+7 jours pour les stagiaires pris en charge
par le Conseil régional

18 jours minimum en ACM

Horaires en centre

9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Lieu de formation

CAMPUS LEO LAGRANGE

13 rue Michel Labrousse

31100 TOULOUSE

Tél : 05 61 85 05 09

midipyrenees@campusleolagrange.org

Prix pour la formation complète

882 €

Soit un coût horaire de 10,5 €

Frais d'inscription : 25 €

Demandeurs d'emploi : possibilité de prise en charge financière par le Conseil régional

Infos et inscription

Clôture des inscriptions :

18 novembre 2019

TEP : 18 novembre 2019

Sélection :

19 novembre 2019

Positionnement :

19 décembre 2019

Réunions d'information

Lundi 4 novembre 2019 à 14h